



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Suppression service de transport de voiture en train

Question écrite n° 21125

Texte de la question

M. Vincent Descoeur appelle l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur le projet de la SNCF de supprimer son service de transport de voiture en train fin 2019 après 60 ans de pratique. Alors que l'Assemblée nationale s'est saisie cette semaine du projet de loi sur les mobilités et en plein débat sur la transition écologique, ce choix s'avérerait être un non-sens absolu. En effet, ce service trouve encore une clientèle, des personnes généralement âgées de plus de soixante ans, à mobilité plus ou moins réduite et des familles qui devront, s'il venait à disparaître, emprunter la route, prenant ainsi davantage de risques et accroissant la pollution. Par ailleurs, les services alternatifs que le Groupe SNCF pourrait proposer aux clients qui souhaitent faire acheminer leur véhicule seraient beaucoup plus onéreux. Il serait proposé notamment de faire expédier sa voiture *via* un chauffeur particulier, par camion, ou par transporteurs professionnels. Par exemple, pour faire voyager une Clio de Paris à Nice, il en coûtera 98 euros si elle est conduite par un chauffeur particulier, le prix monte à 504 euros en camion et même à 884 euros si elle transite *via* un chauffeur professionnel. Par AutoTrain, le service est facturé 243 euros, ce qui reste bien en deçà des coûts de transports *via* des professionnels. Aussi, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour maintenir le service de transport de voiture en train qui présente de nombreux atouts par rapport aux autres services qui pourraient s'y substituer.

Texte de la réponse

Le service auto-train présente des avantages sur le plan environnemental et en termes de sécurité routière. S'appuyant initialement sur la circulation des trains de nuit, il a toutefois connu une baisse d'activité considérable depuis une quarantaine d'années. L'érosion progressive du trafic est principalement liée au développement de la grande vitesse ferroviaire qui a considérablement renforcé l'intérêt du train par rapport à la voiture sur les destinations desservies par TGV. Cette tendance s'est confirmée ces dernières années tant au niveau du chiffre d'affaires que du nombre de véhicules transportés avec une diminution d'activité d'environ 50 % entre 2013 et 2018. L'augmentation des prix réalisée il y a quelques années s'est avérée largement insuffisante pour redresser la situation économique de ce service qui reste aujourd'hui fortement déficitaire. En 2016 et 2017, Auto-train a perdu un peu moins de dix millions d'euros, soit l'équivalent de son chiffre d'affaires. Les charges se rapportant à ce service sont, en effet, fixes pour les trois-quarts d'entre elles alors que l'activité est très saisonnière (70 % entre juin et septembre). Dans ces conditions, SNCF Mobilités a donc décidé de le restreindre en 2018 aux destinations les plus demandées soit Avignon, Marseille, Toulon, Fréjus - Saint-Raphaël et Nice. Si la perte s'est réduite en 2018 (de l'ordre de six millions d'euros), elle reste équivalente au chiffre d'affaires réalisé cette année-là. C'est pourquoi, après avoir maintenu la desserte de ces cinq destinations en 2019, SNCF Mobilités a pris, dans le cadre de sa liberté commerciale, la décision de mettre un terme à ce service mi-décembre 2019. Aucun autre opérateur n'a manifesté à ce stade le souhait de prolonger ce service. Le Gouvernement est déterminé, à travers le nouveau pacte ferroviaire adopté en 2018, à réformer le système de transport ferroviaire, pour le rendre à la fois plus efficace sur le plan économique et plus performant en matière de qualité de service pour les usagers. L'enjeu est que les services ferroviaires, quand ils répondent à un besoin, puissent trouver les

conditions qui leur permettent d'atteindre l'équilibre d'exploitation. Par ailleurs, la Loi d'Orientation des Mobilités prévoit de nombreuses mesures qui faciliteront les solutions alternatives à la voiture individuelle. Ainsi les anciens utilisateurs de l'auto-train pourront-ils plus facilement se dispenser de voyager avec leur véhicule en utilisant la palette de solutions disponibles à destination (covoiturage, autopartage, taxis et VTC, vélos, etc).

Données clés

Auteur : [M. Vincent Descoeur](#)

Circonscription : Cantal (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21125

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juillet 2019](#), page 6047

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2020](#), page 111